

LEDEVOIR



ACTUALITÉS
Protectionnisme :
le plan d'aide d'Ottawa se fait attendre
A 3

MONDE
La Cour suprême
des États-Unis valide le décret
migratoire de Donald Trump
B 1



SCOLARISATION



Rachelle Kahan, mère de 14 enfants, présente à l'évaluatrice Bev Miller les cartables de ses enfants à qui elle enseigne à la maison.
VALÉRIAN MAZATAUD LE DEVOIR

L'école à la maison chez les hassidiques semble réussir

JESSICA NADEAU
LE DEVOIR

Après deux ans de scolarisation à la maison, un premier groupe d'enfants de la communauté hassidique a passé avec succès les examens de fin d'année de la Commission scolaire English-Montreal. Si les résultats sont encourageants, ils démontrent toutefois qu'il reste encore beaucoup de chemin à faire, constatent les leaders de la communauté.

« J'aurais préféré que les résultats

soient un peu plus élevés, en maths surtout, mais l'examen était assez difficile », affirme Jacob Maman, directeur de l'Académie Yeshiva Toras Moshe, qui offre du soutien scolaire aux jeunes de la communauté hassidique ayant opté pour l'école à la maison.

« C'est quand même une bonne nouvelle, ajoute-t-il parce que, au-delà des chiffres, ça nous permet de voir où sont nos faiblesses et de réajuster le tir pour les années à venir. »

Quelque 70 élèves de cinquième année du primaire ont passé leurs pre-

miers examens officiels dans les locaux du centre culturel, sous la supervision du personnel de la commission scolaire.

La quasi-totalité d'entre eux (96 %) ont réussi l'examen de français langue seconde. La moyenne à cet examen était de 84 %.

En anglais, les notes sont un peu moins bonnes. Ainsi, quatre élèves sur cinq (82 %) ont obtenu la note de passage, avec une moyenne générale de 64 %.

VOIR PAGE A 4 : ÉCOLE

ENVIRONNEMENT

Le Banc-des-Américains sera protégé

Ottawa et Québec auront tous les deux leur mot à dire sur ce territoire marin de 1000 km²

ALEXANDRE SHIELDS
LE DEVOIR

Pour la première fois en plus de vingt ans, le gouvernement du Québec et celui du Canada ont convenu d'établir une zone de protection marine dans le Saint-Laurent. *Le Devoir* a appris qu'ils vont annoncer conjointement cette semaine la protection d'un territoire marin de 1000 km², nommé le Banc-des-Américains, situé à l'est de la Gaspésie. Mais il faudra en faire beaucoup plus pour respecter les engagements du Québec en matière de protection des milieux marins.

Au moment où le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent fête ses vingt ans, Ottawa et Québec ont finalement réussi à s'entendre pour la création d'une nouvelle aire de protection du milieu marin, cette fois dans la portion québécoise du golfe du Saint-Laurent.

Selon les informations obtenues par *Le Devoir*, la ministre de l'Environnement du Québec, Isabelle Melançon, doit prendre part à cette annonce qui aura lieu probablement jeudi, ou alors vendredi, en compagnie de représentants du gouvernement fédéral. Le cabinet de M^{me} Melançon a d'ailleurs confirmé au cours des derniers jours que cette annonce implique « plusieurs partenaires ». Il n'a toutefois pas été possible mardi d'obtenir une entrevue avec la ministre de l'Environnement. Son bureau a évoqué un emploi du temps « très chargé ».

Le Banc-des-Américains, désigné comme « site d'intérêt » par le gouvernement fédéral en 2011, devrait obtenir un statut qui implique que Québec et Ottawa auront leur mot à dire dans les mesures de protection mises en place. Pour le fédéral, ce secteur deviendra une zone de protection marine (ZPM), une désignation qui vient avec plusieurs règles, dont l'objectif est de préserver l'essentiel de l'écosystème marin et de sa biodiversité.

Ce type de protection est d'ailleurs beaucoup plus strict que les « refuges ma-

VOIR PAGE A 2 : ENVIRONNEMENT

INDEX

Avis légaux..... B4
Décès..... B2
Éditorial..... A6
Grille TV..... B7
Idées..... A7
Météo..... B6
Mots croisés..... B6
Petites annonces... B2
Sports..... B6
Sudoku..... B6

FIJM

La chance rare d'une chanteuse rare

« J'ai toujours eu l'occasion de travailler sur la musique en premier », explique Cécile McLorin Salvant

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ
LE DEVOIR

Trois albums, deux trophées Grammy, toujours en tête de liste des palmarès critique ou public annuels du magazine *Downbeat* : à 28 ans, Cécile McLorin Salvant est bien installée en haut de l'affiche. Et elle mesure pleinement la rareté de la chance qu'elle a.

« Je le vis comme ça : une immense chance, disait-elle la semaine dernière en entretien. J'habite New York, je connais de plus en plus de musiciens et je comprends maintenant plus que jamais ce que ça représente d'essayer de faire son travail. Ça demande un énorme travail personnel, mais il y a aussi plein d'éléments extérieurs

VOIR PAGE A 4 : CHANCE



MARK FITTON



Le règlement P-6 est devenu inutile

L'administration Plante envisage de l'abroger

JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

Plusieurs articles du règlement P-6 ayant été invalidés par les tribunaux, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a cessé de l'appliquer. L'administration Plante envisage maintenant d'abroger ce règlement qui avait été adopté dans la controverse en 2012 pour contrôler les manifestations.

Devant la Commission de la sécurité publique mardi, Pascal Richard, inspecteur à la division de la planification opérationnelle au SPVM, a indiqué que depuis 2015, les policiers ne statuaient plus sur l'illégalité des manifestations. « On fait l'encadrement de chaque manifestation sur le territoire, mais on ne déclare plus les manifestations illégales. On met fin à une manifestation lorsqu'elle se dégrade ou qu'il y a débordement », a-t-il expliqué.

« On a pris acte des décisions des tribunaux [sur P-6]. Les tribunaux nous ont carrément dit qu'on ne pouvait pas l'appliquer. Peu importe qu'on ait le trajet ou pas, on ne déclare pas la manifestation illégale. »

De même, le SPVM ne procède plus à des arrestations de masse comme il le faisait pendant les manifestations étudiantes de 2012, a souligné Pascal Richard. « On ne peut pas dire qu'on n'en fera pas, mais ça va être en dernier recours. Donc, on priorise l'intervention auprès de groupuscules de casseurs et on fait des arrestations ciblées », a-t-il dit.

Le SPVM a aussi mis fin, en décembre 2015, au recours à des policiers en civil pour se mêler aux manifestants, car cette pratique était source de conflits.

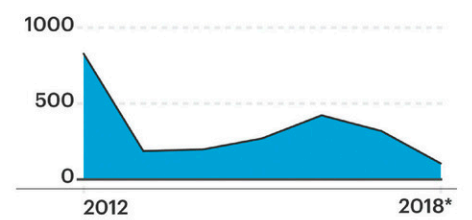


Projet Montréal demande depuis 2013 l'abrogation du controversé règlement P-6. Maintenant au pouvoir, l'administration Plante pourrait concrétiser ce souhait. « Il ne reste plus grand-chose de ce règlement de sept articles qui date de 1969. On prend acte de ce

qui a été dit. On va analyser la situation pour voir s'il y a matière à le conserver », a commenté la responsable de la sécurité publique au comité exécutif, Nathalie Goulet. « C'est devenu un règlement à forte valeur symbolique. Il faut dépasser ça pour qu'on retrouve le

Le règlement P-6 a été adopté en 2012.
JACQUES NADEAU
LE DEVOIR

Manifestations à Montréal



Note Les données pour 2018 sont partielles
Source Service de police de la Ville de Montréal
Infographie Le Devoir

plein droit de manifester en toute sécurité dans les rues de Montréal. »

Rappelons que le règlement P-6 avait été adopté en 2012 sous l'administration de Gérald Tremblay en plein printemps étudiant. Il obligeait les manifestants à fournir leur itinéraire et interdisait le port d'un masque lors des rassemblements. Ces mesures avaient été vivement décriées. En février 2015, le juge Randall Richmond, de la Cour municipale, avait acquitté trois participants à une manifestation déclarée illégale.

En juin 2016, à la suite d'un recours entrepris par Julien Villeneuve, alias « Anarchopanda », la Cour supérieure avait invalidé l'article 3.2 sur le port du masque. Le tribunal a aussi estimé que l'article 2.1 sur l'itinéraire ne pouvait s'appliquer lors de rassemblements spontanés. Puis, en mars 2018, la Cour d'appel avait invalidé l'article sur les itinéraires.

En 2012, Montréal avait été le théâtre de 828 manifestations. Leur nombre a chuté au cours des années suivantes. En 2017, le SPVM en a dénombré 319.

Protéger les écosystèmes, c'est protéger la biodiversité

ENVIRONNEMENT

SUITE DE LA PAGE A 1

marins » mis en place au cours des derniers mois par le gouvernement Trudeau, notamment dans la portion québécoise du golfe du Saint-Laurent. Ces refuges, établis pour permettre au Canada de rattraper son important retard en matière de protection des milieux marins, ne sont toutefois pas pris en compte par le Québec. Il faut dire qu'ils se résument à protéger des coraux et des éponges de mer, tout en laissant la porte ouverte à la quasi-totalité des activités humaines, dont l'exploration pétrolière.

En vertu de règles de protection qui seront précisées au terme d'une consultation publique de 60 jours qui doit s'amorcer après le 30 juin, le banc des Américains devrait plutôt s'inscrire dans la volonté du gouvernement du Québec de créer un véritable « réseau d'aires marines protégées ».

Concrètement, le banc des Américains forme un quadrilatère de 1000 km² situé au large de la Gaspésie. La limite nord se situe à la pointe du parc Forillon et la limite sud est tout juste à l'est de l'île Bonaventure. Selon la description qu'en fait Pêches et Océans Canada, ce secteur « est caractérisé par la diversité de ses habitats, par la présence permanente ou saisonnière de nombreuses espèces à valeur commerciale et de baleines, par la présence d'espèces en péril et par une grande diversité de mollusques et de crustacés ».

On y observe en effet plusieurs es-

10
pour cent

C'est le pourcentage des milieux marins que le Québec doit protéger d'ici 2020. Mais pour l'instant, il en protège seulement 1,3 pour cent.

Projets de protection au Québec

Estuaire du Saint-Laurent Le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral auraient convenu d'entamer une consultation en vue de la mise en place d'une aire de protection marine dans l'estuaire du Saint-Laurent. Celle-ci doit être annoncée cette semaine, a appris *Le Devoir*. Un projet existe déjà depuis 1998 sous la forme d'un « site d'intérêt » de 6000 km², dans le but de bonifier la protection de l'habitat essentiel du béluga.

pèces de cétacés, dont le rorqual bleu et la baleine noire, deux espèces classées « en voie de disparition » en vertu de la Loi sur les espèces en péril. « Ce site a aussi un grand potentiel comme aire d'alimentation pour différentes espèces de poissons et de mammifères marins et comme refuge pour les populations de poissons de fond actuellement en déclin », note Pêches et Océans Canada. C'est le cas du stock de morues du sud du golfe, mais aussi du loup atlantique.

Protection essentielle

Contacté par *Le Devoir* mardi, le directeur général de la Société pour la nature et les parcs du Canada, section Québec (SNAP Québec), Alain Branchaud, a salué la mise en place de la ZPM du Banc-des-Américains.

« Il est essentiel de protéger les écosystèmes pour protéger la biodiversité. Il faut mettre à l'abri des secteurs marins, c'est un concept qui est connu depuis longtemps. Si on pro-

Îles de la Madeleine Il s'agit du projet le plus important dans les eaux québécoises, avec une aire d'étude de 17 000 km² englobant tout l'archipel. À lui seul, ce projet pourrait permettre au Québec d'atteindre son objectif de 10% de protection des milieux marins. Présenté pour la première fois en 2004, il ne sera vraisemblablement pas achevé avant 2020.



tège ces zones, c'est l'ensemble de l'écosystème qui en profite. Le cas du Banc-des-Américains est un bon exemple, puisqu'on y retrouve plusieurs espèces en péril, mais aussi des ressources halieutiques importantes », a-t-il souligné.

Il a cependant dit vouloir attendre l'annonce officielle avant de commenter la décision de Québec et d'Ottawa. Même chose du côté de la Ville de Gaspé, qui est tout près de la future zone de protection marine.

Dans un contexte de controverse entre les pêcheurs et le gouvernement fédéral au sujet des mesures de protection des baleines noires dans le golfe du Saint-Laurent, M. Branchaud a rappelé qu'il est possible de protéger des secteurs marins tout en permettant aux collectivités côtières de maintenir des activités liées à l'exploitation des ressources marines.

Le biologiste Richard Sears, fondateur de la Station de recherche des îles Mingan (MICS), juge toutefois que la seule zone du Banc-des-Américains est nettement insuffisante pour assurer la protection des cétacés. « Les baleines transitent dans ce secteur. Même chose pour plusieurs espèces de poissons, les oiseaux marins, les phoques, etc. Mais toutes ces espèces se déplacent, donc dans ce contexte, pourquoi est-ce qu'on ne prend pas tout un écosystème comme le Saint-Laurent ? On pourrait le protéger, tout en permettant la pêche et le transport maritime. »

« C'est une question de logique écologique et biologique. On ne peut pas simplement tracer une ligne sur une carte, comme on ne peut pas poser des frontières sur des portions de l'habitat de ces animaux », estime celui qui étudie les grands cétacés, dont le rorqual bleu, depuis plus de quarante ans.

La mise en place de la ZPM du Banc-des-Américains est certes une étape de plus dans la protection des milieux marins québécois, mais il reste beaucoup de travail à faire pour atteindre l'objectif du gouvernement du Québec, soit protéger 10% de ceux-ci d'ici 2020. À l'heure actuelle, le taux de protection atteint à peine 1,3%.

Démo GLC 300 4MATIC VUS 2018 à partir de 499 \$ / mois.

Mercedes-Benz



Silver Star Montréal 7800 Décarie, Montréal, 514 735-3555, mercedes-benz-silverstar.ca

Prix de vente d'un démo GLC 300 4MATIC VUS 2018 de 42 760 \$. Le prix total comprend les frais de transport et de préparation pouvant atteindre 2 795 \$, la taxe sur le climatiseur de 150 \$ et la taxe sur les pneus neufs de 15 \$. Taxes en vigueur exigées à la signature. * Offre de location d'une durée limitée disponible uniquement par l'intermédiaire de Services financiers Mercedes-Benz, sur approbation du crédit et pour un temps limité. Offre de location représentative basée sur un démo GLC 300 4MATIC VUS 2018 : taux de location 2,9 % pendant 45 mois. Paiement mensuel de 499 \$ avec versement initial ou échange équivalent de 999 \$ (comprend crédit de 6 000 \$). Première mensualité et frais d'acquisition de démo de 395 \$ en sus et exigés à l'entrée en vigueur du bail. Immatriculation, assurance, permis et taxes en sus. Kilométrage limité à 18 000 km/année (0,20 \$/km excédentaire). Les offres peuvent être modifiées sans préavis. Le concessionnaire peut louer/vendre à un prix moindre. Détails chez Silver Star Montréal. Ces offres prennent fin le 3 juillet 2018. † Quantité limitée à 2 démos GLC 300 4MATIC VUS 2018 en date du 1 juin 2018.



Le ministre fédéral des Finances, Bill Morneau, entouré de ses homologues provinciaux, notamment Karen Casey, de la Nouvelle-Écosse, et Carlos Leitão, du Québec, a tenu à rassurer le monde canadien des affaires face à la montée du protectionnisme américain.

PATRICK DOYLE LA PRESSE CANADIENNE

Protectionnisme américain : patience, demande Bill Morneau

HÉLÈNE BUZZETTI
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE
À OTTAWA
LE DEVOIR

Le gouvernement fédéral prend acte de la nervosité grandissante du monde des affaires face au protectionnisme américain. Il y aura de l'aide, a promis le ministre des Finances Bill Morneau au terme de sa rencontre semestrielle avec ses homologues provinciaux. Mais il faudra encore s'armer d'un peu de patience, car le plan de sauvetage ne sera connu que d'ici « quelques jours ».

« Nous soutiendrons nos entreprises canadiennes qui sont éprouvées par ces tarifs et nous soutiendrons les Canadiens œuvrant dans l'industrie de l'acier et les Canadiens affectés par ces tarifs, a promis M. Morneau en point de presse en fin de journée mardi. On va expliquer nos mesures dans les prochains jours. »

Pourquoi faut-il encore attendre ? « Nous sommes sur le point de terminer nos délibérations », a expliqué le ministre.

Les États-Unis ont imposé des tarifs sur les importations d'acier (25 %) et d'aluminium (10 %), tarifs dont le Canada, le Mexique et l'Europe ne sont plus exemptés. Ottawa a l'intention de répliquer, à compter de dimanche, par des tarifs totalisant une somme équivalente à ce que percevra Washington, soit 16,6 milliards. La liste des biens américains visés, qui a fait l'objet de consultations, sera finalisée au cours des prochains jours.

Selon le ministre québécois des Finances, Carlos Leitão, c'est pour cette

raison qu'Ottawa n'annonce pas immédiatement son aide. « Ils sont encore en train de finaliser cette liste. Ça va dépendre de la version finale de cette liste de produits pour que le gouvernement fédéral puisse lui aussi considérer des mesures de compensation », signale-t-il.

Le ministre Morneau n'a offert aucun avant-goût de l'aide qu'il envisage. Il n'a pas écarté la possibilité d'adapter le programme d'assurance-emploi pour faciliter l'accès aux prestations ou encore de multiplier les occasions de travail partagé. De telles mesures ont été préconisées par les leaders syndicaux qui étaient de passage, en compagnie d'industriels, devant le Comité permanent du commerce international pour exposer leurs attentes envers Ottawa.

Signe du sentiment d'urgence, le comité siégeait de façon exceptionnelle mardi bien que les travaux parlementaires aient été suspendus pour la relâche estivale. « Nous pourrions financer ces nouveaux investissements avec les revenus générés par les contre-tarifs proposés », a fait valoir Jerry Dias, le président du syndicat Unifor.

Mesures de Québec

Québec a pour sa part déjà annoncé ses couleurs il y a deux semaines en promettant « un premier montant » de 100 millions de dollars en garanties de prêt pour les plus petits joueurs de l'industrie de l'acier et de l'aluminium.

« Ce serait bien sûr beaucoup plus efficace d'avoir des programmes similaires avec le gouvernement fédéral », a reconnu M. Leitão. Il ne s'offusque néan-

Nous soutenons nos entreprises canadiennes qui sont éprouvées par ces tarifs et nous soutenons les Canadiens œuvrant dans l'industrie de l'acier et les Canadiens affectés par ces tarifs

BILL MORNEAU



moins pas que l'aide fédérale n'ait pas été annoncée au terme de la rencontre des ministres.

« Il faut éviter aussi de se précipiter, a plaidé le ministre québécois. Annoncer un programme aujourd'hui ou la semaine prochaine ou dans deux semaines, ce n'est pas ça qui va mettre à terre l'économie canadienne. Il faut qu'on soit conscient que oui, les enjeux sont très sérieux et importants [...] mais qu'on n'est pas dans une situation où il faut absolument aujourd'hui, maintenant, tout de suite annoncer de très grands programmes. Il faut prendre le temps de bien structurer notre intervention. »

Les tarifs sont des taxes imposées à l'entrée d'un bien à la frontière. Les recettes sont empochées par l'État qui les impose. Il a pour but de faire augmenter le prix du bien importé et d'ainsi pousser l'acheteur à lui préférer une version locale. Mais les acheteurs américains peuvent utiliser leur rapport de force pour exiger des vendeurs canadiens d'acier et d'aluminium qu'ils ajustent leurs prix à la baisse pour compenser.

Les vendeurs canadiens peuvent choisir de vendre leurs produits ailleurs dans le monde, d'encaisser la baisse de prix ou encore de réclamer de l'aide du gouvernement pour absorber la perte de revenus.

Les ministres des Finances se sont entendus sur la nécessité d'aider les entreprises canadiennes à trouver de nouveaux débouchés pour leurs produits.

Avec Éric Desrosiers
Avec La Presse canadienne

III SANTÉ

Les médecins spécialistes réclament plus de postes

Pourquoi laisser les jeunes quitter le Québec alors que 65 postes en résidence en médecine de famille sont vacants ? demande la FMSQ

AMÉLIE DAOUST-BOISVERT
LE DEVOIR

Les médecins spécialistes aimeraient récupérer les postes de résidence qui ont été laissés vacants en médecine familiale.

Insatisfaite que des finissants en médecine échouent dans l'obtention d'un poste en spécialité alors que 65 postes de résidence en médecine familiale n'ont pas été pourvus, la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ) en a fait la demande au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

La FMSQ souhaite que le ratio de postes en spécialité soit rehaussé pour 2019. Ce dernier, pour 2018, était de 54,3 % pour la médecine familiale, soit 498 postes offerts sur un total de 917. Avec les postes restés vacants, dans les faits, 51 % des postes de résidents ont été octroyés en médecine familiale. Le MSSS affiche une volonté que le ratio atteigne 55 %.

« Il reste des postes : je les veux », a résumé la présidente de la FMSQ, la D^{re} Diane Francoeur. Elle aimerait récupérer 20 postes de plus en spécialité.

Le MSSS a signifié par courriel que ce n'était pas dans son intention d'accéder à cette demande. « Dans les faits, et même si tous les postes offerts en résidence ne sont pas pourvus, le Québec n'a jamais attiré autant de candidats en médecine de famille », a indiqué la responsable des communications Marie-Claude Lacasse. Cela « reflète » la volonté de Québec « d'inverser la tendance » en formant plus de médecins de famille que de spécialistes, ajoute-t-elle.

La Fédération médicale étudiante du Québec (FMEQ) appuie la création de davantage de postes en spécialité. « Une mutation prudente de postes en médecine de famille vers des postes en spécialité serait à mettre en priorité », a indiqué son vice-président, Mathieu Groulx, par courriel.

« Ce n'est certainement pas une solution », s'indigne le président de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ), le D^r Louis Godin. Pour lui, Québec « minimise » la problématique de la désaffection envers la médecine de famille. « La pénurie de médecins de famille est là et risque de s'accroître », déplore-t-il.

Exode possible évoqué

Douze futurs médecins n'ont pas été jumelés à un poste de résidence au terme du deuxième tour du jumelage en résidence, ce printemps. La Dre Francoeur craint que plusieurs quittent le Québec. Selon elle, les principes de donner la priorité à la médecine familiale sont « bons au départ », mais pas au point de « laisser des postes sur la table quand on pourrait facilement prendre et former ces jeunes-là pour les garder ici ! »

Elle ne blâme pas les jeunes de poursuivre leur carrière à l'extérieur du Québec : elle les y encourage même. « J'ai des jeunes qui pleurent leur vie parce qu'ils voudraient aller en spécialité. Je leur dis : "Va en Ontario, au Manitoba, parce que c'est ton rêve" », a-t-elle confié.

Le vice-président de la FMEQ, Mathieu Groulx, constate une augmentation des finissants en médecine « qui ne postulent pas en médecine de famille au profit des autres spécialités, quitte à poursuivre leur formation ailleurs au Canada ou à prendre une année sabbatique ». Il déplore cette « perte importante d'expertise ».

Selon la D^{re} Francoeur, il y a des besoins pour former davantage de médecins dans plusieurs spécialités. « Dans notre entente, nous nous sommes engagés » à couvrir les besoins des régions, notamment en anesthésiologie et en chirurgie.

III AVORTEMENT

Emplois d'été : une entreprise privée conteste la règle d'Ottawa

MARIE VASTEL
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE
À OTTAWA
LE DEVOIR

Après les groupes religieux, c'est au tour d'entreprises privées de contester devant les tribunaux la décision du gouvernement Trudeau de changer les règles pour obtenir une subvention aux emplois d'été.

La compagnie ontarienne Sarnia Concrete Products a déposé en Cour fédérale, mardi, un avis de demande de contrôle judiciaire. L'entreprise accuse le gouvernement d'avoir brimé ses libertés de conscience, de croyance et d'expression en tentant de l'obliger à s'engager à respecter le droit à l'avortement.

Le gouvernement a resserré les règles de son Programme d'emplois d'été l'an dernier, afin d'exiger que les demandeurs de subventions signent

Le fédéral exige que les demandeurs de subventions signent une attestation certifiant que l'emploi d'été et l'organisme respectent les droits de la personne

une attestation certifiant que l'emploi d'été et l'organisme respectent les droits de la personne — y compris les droits reproductifs.

« Le droit à la liberté d'expression comprend le droit de ne rien dire », fait valoir l'entreprise dans son avis. « De la même façon, le droit à la liberté de pensée, de croyance et d'opinion sur des enjeux moraux, éthiques et sociaux qui n'ont rien à voir avec son entreprise. »

Sarnia Concrete Products avait refusé de cocher la case de l'attestation fédérale sur le respect de la Charte des droits et libertés. Sa demande de subvention a donc été rejetée. L'entreprise demande à la Cour fédérale d'invalider cette décision.

D'autres compagnies pourraient lui emboîter le pas au cours des pro-

chains jours, selon son avocat Albertos Polizogopoulos.

Quatre autres entreprises se sont réunies avec elle sous l'égide d'une nouvelle association, Free to do business Canada, représentée par Tamara Jansen, qui déplorait mardi que l'attestation fédérale soit « injuste et inéquitable » en privant de fonds publics certaines compagnies.

M^e Polizogopoulos a plaidé que l'association était non partisane. M^{me} Jansen est toutefois membre de l'association de circonscription du député conservateur Mark Warawa et elle a pris part à des rassemblements pro-vie contre l'aide médicale à mourir.

Cet hiver, Toronto Right to Life a intenté une contestation judiciaire en vertu de la Charte. Le gouvernement avait répliqué que ses priorités de financement sont simplement conformes à sa position sur les droits des femmes.

Un succès assumé sans prétention aucune

CHANCE

SUITE DE LA PAGE A 1

qui font que c'est parfois impossible d'arriver à en vivre. »

Pour elle, ce fut le contraire : tout est venu relativement facilement, et tout va en crescendo. Gagnante du prestigieux concours Thelonious-Monk en 2010, immédiatement adoubée par le trompettiste Wynton Marsalis, McLorin Salvant cumule depuis les honneurs, les fleurs et les éloges.

Encore cette semaine, les critiques internationaux de *Downbeat* — la référence jazz — lui ont décerné les titres de chanteuse de l'année et de disque de l'année (*Dreams and Daggers*, un album double enregistré en concert et sorti à l'automne).

Plusieurs raisons à cette unanimité. Sur disque, son jazz classique dans l'approche révèle une formidable maîtrise de tous les registres — McLorin Salvant a été formée en chant classique —, des inflexions subtiles, un grain de voix qui s'imprime directement dans le cortex. Sur scène, on ajoute des qualités d'interprétation rares : elle plonge dans chaque chanson pour donner vie aux textes et aux émotions sous-jacentes.

Au Upstairs en 2013 ou à L'Astral en 2014, ce fut chaque fois quelque chose comme une redéfinition du concept de charisme artistique.

Mais on ne trouvera nulle trace de prétention chez Cécile McLorin Salvant. « Je crois que les choses se sont alignées d'une certaine manière qui fait que ça s'est passé relativement facilement pour moi », dit-elle simplement. « Ça a fait en sorte que j'ai toujours pu travailler sur la musique en premier, approcher ça comme un effort artistique et non pas commercial. Je n'ai pas eu à trop penser à ma carrière, et ça aussi, c'est une grande chance — c'est devenu rarissime de pouvoir aborder la musique comme ça aujourd'hui. Je fais ce que je veux et j'ai l'espace et le temps pour développer musicalement des choses qui ne sont pas forcément *mainstream*. »

Des attentes

Cette liberté d'action a toutefois un prix : la pression qui vient avec les attentes, tant des producteurs que du public. « Je jongle avec ça : comment sa-

tisfaire le public qui est venu entendre certaines chansons tout en testant de nouvelles choses qui me permettent de ne pas m'ennuyer ? » demande celle qui a grandi aux États-Unis avec un père haïtien et une mère française.

D'autant, ajoute-t-elle, qu'il y a un carcan associé au fait d'être une « chanteuse jazz ». « Les gens ont des attentes. Plusieurs viennent en se disant que ce sera une belle soirée romantique, en amoureux. Ils attendent une certaine chose, et ce n'est pas nécessairement ce qui m'inspire, moi. J'aime l'humour noir, les choses un peu obscures. Je n'ai pas envie de célébrer l'amour chaque fois. Ce n'est pas obligé d'être mon rôle. »

C'est d'ailleurs une de ses forces : quand elle ne chante pas ses propres compositions, McLorin Salvant choisit avec grand soin le répertoire qu'elle interprète. Elle puise aux racines profondes du jazz — celles imbriquées au blues — pour dénicher des perles inconnues.

« Pour chaque chanson, je peux dire exactement le moment où les paroles ont fait que j'ai eu envie de la chanter. En général, ça a à voir avec des questions d'identité, ou de perception. Et il y a beaucoup d'humour ou d'ironie, parce que j'aime qu'il y ait plus d'un sens à une chanson. C'est ce qui m'intéresse et me passionne. »

Elle donne elle-même le contre-exemple : *La vie en rose*, popularisée par Édith Piaf et que McLorin Salvant a enregistrée pour un projet. « Il n'y a rien pour moi dans cette chanson, dit-elle. Je ne m'accroche à rien. C'est une jolie chanson, mais ce n'est pas du tout ce que je cherche à chanter. C'est beau, c'est mignon et c'est doux. Mais c'est très difficile de trouver un angle

Je fais ce que je veux, j'ai l'espace et le temps pour développer musicalement des choses qui ne sont pas forcément *mainstream*.

CÉCILE McLORIN SALVANT



à ça quand on s'intéresse à des choses qui mettent ces idées [sur l'amour] à l'envers. »

Des lignes comme « dès que je l'aperçois / alors je sens en moi / mon cœur qui bat », très peu pour elle. « J'aime mieux me pencher sur des chansons racistes ou sexistes, qui soulèvent des questions — par exemple sur le fétichisme des femmes noires, le *black-face*, ou l'emprise des femmes blanches et blondes [comme image de référence de la beauté]. »

Club ou salle ?

À Montréal, elle sera accompagnée d'Adam Birnbaum au piano — qui n'est pas son pianiste habituel. Le répertoire « restera un mélange de standards, de pièces originales, de chansons hors du commun, d'histoires de vaudeville ou de vieux blues », dit-elle.

Après avoir « fait » le Upstairs (80 places) et L'Astral (environ 320 places assises), McLorin Salvant se frottera cette fois aux 1450 sièges du théâtre Maisonneuve. Une ampleur de salle qui est devenue habituelle pour elle — et un peu à son désarroi, d'ailleurs. « J'aimerais bien amener cette ambiance de club jazz dans les salles que je fais. J'aime l'intimité d'un club, le fait qu'on peut toucher le public, on les voit, on se regarde, on est très proches physiquement. Dans une salle, il y a un effort supplémentaire à faire pour se rapprocher du public, c'est parfois plus difficile. Mais je suis consciente de la chance que j'ai, aussi, de faire de grandes salles, alors... »

En spectacle le 28 juin à 20h au théâtre Maisonneuve dans le cadre du Festival international de jazz de Montréal.

L'implication des parents est un gage de succès



Les dirigeants de la commission scolaire n'avaient pas d'attente particulière quant aux résultats des examens ; ils voulaient juste de faire le point.

VALÉRIAN MAZATAUD LE DEVOIR

ÉCOLE

SUITE DE LA PAGE A 1

Enfin, en mathématiques, à peine 64 % des jeunes ont réussi l'examen, pour une moyenne générale de 64 %.

« Honnêtement, je suis très surpris que le taux de réussite en français soit meilleur qu'en anglais, ça démontre que les enfants sont très motivés à apprendre le français, confie Abraham Ekstein, l'un des porte-parole de la communauté hassidique à Montréal. Ça augure bien pour le futur. Mais je ne dirais pas que c'est mission accomplie : il y a encore beaucoup de travail à faire pour que tous les enfants réussissent. »

Jacob Maman apporte une nuance, rappelant que l'examen de français langue seconde est beaucoup moins exigeant que celui d'anglais, qui est considéré comme la langue première,

même si, pour ces enfants, il s'agit plutôt d'une troisième langue, après le yiddish, parlé à la maison, et l'hébreu, qu'ils étudient dans les textes religieux. À la Commission scolaire English-Montreal, qui accompagne quelque 800 jeunes de la communauté juive faisant l'école à la maison, on se dit « très satisfait » de ces premiers résultats.

On était toutefois dans l'impossibilité d'offrir un comparatif avec les résultats des autres jeunes qui fréquentent l'école ordinaire.

« On n'avait pas d'attentes particulières, on voulait juste voir où les jeunes en étaient après deux ans d'école à la maison, explique la présidente de la commission scolaire, Angela Mancini. On a vu dès le début que les parents sont très impliqués pour aider les jeunes et, ça, c'est un gage de succès. Je ne veux pas dire qu'il n'y a pas de défis, mais on travaille ensemble. On commence à se connaître de mieux en mieux et donc, on va pouvoir s'adapter pour travailler avec

les jeunes en fonction de leurs forces et de leurs faiblesses. »

Nouvelle loi

Tant du côté de la commission scolaire que dans la communauté hassidique, on espère pouvoir poursuivre cette collaboration dans les prochaines années. Or, la loi qui encadre l'école à la maison, adoptée à Québec l'automne dernier, entrera en vigueur dès septembre, ce qui risque de forcer les familles qui font l'école à la maison à se tourner vers une commission scolaire francophone pour obtenir du soutien.

« On est très content que le ministre ait mis des balises pour l'éducation à la maison, mais la question est de savoir qui sera notre partenaire dans le suivi. On

est arrivés à un point, après deux ans, où les parents sont très à l'aise avec le personnel de la Commission scolaire English-Montreal et on espère trouver une façon de continuer à travailler avec eux », plaide Jacob Maman.

C'est également ce que souhaite la présidente de la Commission scolaire English-Montreal, Angela Mancini. « Il faut penser à ce qui est mieux pour les enfants qui viennent de commencer dans le réseau et qui ont développé certaines habitudes avec nous. On a fait des démarches auprès du ministère pour leur dire que ça pourrait être néfaste pour ces jeunes-là [de changer de commission scolaire]. On espère que le gouvernement nous a entendus, mais reste à voir ce que le ministre va faire avec ça. »

Étudier l'école à la maison

Des chercheuses de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal vont suivre les communautés hassidiques dans leur projet d'éducation à la maison pendant les trois prochaines années. Christine Brabant, spécialiste de l'école à la maison et de la gouvernance, et Micheline Johanne Durand, spécialiste de l'évaluation des apprentissages, vont observer la progression des apprentissages, les pratiques des parents qui font l'école à la maison et les rapports entre la communauté et la commission scolaire et le ministère.

« On va travailler dans un esprit

de recherche-action, pour accompagner les groupes dans leurs évolutions et leur offrir du soutien au besoin, explique Christine Brabant. Les résultats vont permettre d'informer la communauté, la société et l'État sur certains aspects de la réalité éducative des enfants, et de produire des connaissances qui pourraient servir à d'autres groupes ou ailleurs dans le monde. »

Les chercheuses ont reçu une subvention de 150 000 \$ du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et travaillent en partenariat avec l'Association éducative juive pour l'enseignement à la maison.

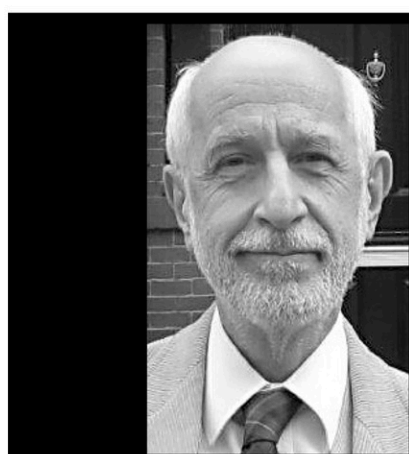
Honnêtement, je suis très surpris que le taux de réussite en français soit meilleur qu'en anglais, ça démontre que les enfants sont très motivés à apprendre le français

ABRAHAM EKSTEIN



La chercheuse Christine Brabant (à droite) en compagnie d'une jeune fille qui reçoit son enseignement scolaire à la maison.

VALÉRIAN MAZATAUD LE DEVOIR



Congédié?

Voyez
François Gendron
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

LE DOUBLE CONTRECOUP DE L'ARTHRITE PSORIASIQUE



IAN WEAVER, 31 ANS, A TRAVERSÉ LE SECONDAIRE LA PEAU COUVERTE DE PLAQUES. Enfant, il s'était fait dire qu'il était atteint d'eczéma. Il a appris plus tard qu'il s'agissait en fait de psoriasis. Cependant, il ne s'est fait offrir aucune aide pour traiter sa maladie.

« J'ai appris à vivre avec », se rappelle Ian.

Pendant les mois qui ont suivi, il a essayé plusieurs crèmes et pommades délivrées sur ordonnance, mais personne ne lui a dit que sa maladie pouvait s'étendre, ou évoluer par poussées. Résultat : une peau amincie et rouge où s'accumulaient des plaques squameuses tellement épaisses qu'elles se fendaient et saignaient au moindre mouvement des bras.

Ian n'osait plus sortir de chez lui et portait des manches longues même l'été. De son propre aveu, il se sentait « monstrueux ».

Malgré l'aggravation de sa maladie, Ian a entrepris une carrière de chef cuisinier, ne comptant plus les heures passées en cuisine pour obtenir le « Sceau rouge ». En 2011, alors qu'il était devenu chef de cuisine, plus de 80 % de son corps avait des plaques de psoriasis. Ses petits pots de crème en traitaient à peine une partie.

Un jour, on lui a interdit de manipuler des aliments. Il a dû abandonner le métier qu'il aimait et la carrière qu'il avait mis si longtemps à bâtir. Il a trouvé un emploi dans un centre d'appels.

Complètement découragé, Ian a aussi remarqué que ses articulations étaient douloureuses et gonflées. Moins d'un an plus tard, le diagnostic est tombé : arthrite psoriasique. Presque tous les aspects de sa vie en ont été perturbés.

« J'étais dans la vingtaine, mais je me déplaçais comme un vieillard – le trajet entre mon auto et mon bureau prenait une demi-heure. Nous avons dû louer un fauteuil roulant et acheter un VUS parce que j'avais trop de difficulté à monter dans l'auto et à en redescendre », a-t-il affirmé.

« Ma femme devait m'aider pour tout, pour me mettre au lit et en sortir. Je ne pouvais m'empêcher de penser qu'elle serait bien mieux sans moi. »

L'ARTHRITE PSORIASIQUE OU RHUMATISME PSORIASIQUE : DE QUOI S'AGIT-IL AU JUSTE ?

Il s'agit d'une forme d'arthrite chronique pouvant affliger les personnes atteintes de psoriasis¹. Les effets de cette maladie varient d'une personne à l'autre, mais ils se manifestent généralement par une douleur, de l'enflure et une raideur articulaires accompagnées de plaques squameuses et rouges (psoriasis) sur la peau¹.

Cette maladie, qui apparaît habituellement entre 20 et 50 ans touche autant les hommes que les femmes et peut nuire à leur carrière et à leurs relations interpersonnelles¹.

Ian n'est pas seul dans cette situation. Selon les estimations, un million de Canadiens seraient atteints de psoriasis, cette maladie étant associée à une arthrite chez 30 % d'entre eux².

Le traitement de l'arthrite psoriasique s'est amélioré au fil des ans grâce à l'arrivée des antirhumatismaux de fond et des agents biologiques, mais pour beaucoup de patients, trouver celui qui leur convient et leur permet d'atteindre leurs objectifs relève du parcours du combattant.

De plus en plus dépressif, Ian a enfin été dirigé vers un rhumatologue qui lui a prescrit un nouveau type de médi-

«
Ma femme devait m'aider pour tout, pour me mettre au lit et en sortir. Je ne pouvais m'empêcher de penser qu'elle serait bien mieux sans moi.

Ian Weaver

«
Je suggère fortement à ceux qui sont dans la même situation que moi d'être proactifs – faites vos devoirs, trouvez une équipe de soins qui prendra acte de vos besoins et persévérez jusqu'à ce que vous trouviez quelque chose qui fonctionne.

Ian Weaver

«
Un diagnostic précoce de l'arthrite psoriasique augmente les chances du patient de mieux répondre au traitement. Également, depuis plusieurs années, nous savons que certaines maladies sérieuses peuvent y être associées, notamment les maladies cardiovasculaires, le diabète et la dépression. De là toute l'importance pour les médecins de considérer l'arthrite psoriasique avec sérieux.

Dr Louis Bessette

«
Les patients atteints d'arthrite psoriasique que je vois dans mon bureau souffrent énormément, autant physiquement que psychologiquement. Ils sont encore trop nombreux à faire l'objet de discriminations au quotidien, que ce soit dans leur vie professionnelle ou dans leurs relations personnelles. »

Dr Yves Poulin

cament : un agent biologique. Il était temps.

« J'ai dû en essayer plusieurs avant d'en trouver un qui fonctionnait. Certains agissaient pendant un bout de temps, mais leur effet finissait par s'estomper; d'autres ne marchaient pas du tout », se rappelle Ian.

« J'ai appris qu'un médicament efficace chez une personne ne l'est pas forcément chez une autre. Entretemps, la recherche progressait, et de plus en plus de produits devenaient disponibles. »

L'ÉQUIPE DE SOINS DE L'ARTHRITE PSORIASIQUE

« Il ne faut pas minimiser les conséquences potentielles du psoriasis, a déclaré le Dr Louis Bessette, rhumatologue au CHU de Québec. Cette maladie peut devenir plus sérieuse, l'arthrite psoriasique en est un bon exemple. »

Il a ajouté : « Un diagnostic précoce de l'arthrite psoriasique augmente les chances du patient de mieux répondre au traitement. Également, depuis plusieurs années, nous savons que certaines maladies sérieuses peuvent y être associées, notamment les maladies cardiovasculaires, le diabète et la dépression. De là toute l'importance pour les médecins de considérer l'arthrite psoriasique avec sérieux. »

Le Dr Yves Poulin, chercheur de pointe et dermatologue à Québec, a affirmé : « Les patients atteints d'arthrite psoriasique que je vois dans mon bureau souffrent énormément, autant physiquement que psychologiquement. Ils sont encore trop nombreux à faire l'objet de discriminations au quotidien, que ce soit dans leur vie professionnelle ou dans leurs relations personnelles. »

Certaines personnes dont la maladie n'est pas bien maîtrisée ou qui sont incommodées par leurs symptômes physiques préfèrent se tenir à l'écart des situations sociales.

« Mon rôle est de soigner la maladie, mais également d'être à l'affût de ce que les patients ressentent à l'égard de la maladie. Il n'est pas rare de constater une détresse, de l'anxiété et même des pensées suicidaires chez les patients qui sont limités dans leurs accomplissements au quotidien », a renchéri le Dr Yves Poulin.

L'arthrite psoriasique étant une maladie hétérogène, il est primordial que les patients collaborent étroitement avec leur rhumatologue et leur dermatologue pour trouver un traitement efficace leur permettant d'atteindre leurs objectifs thérapeutiques.

L'ARTHRITE PSORIASIQUE : D'HIER À AUJOURD'HUI

Le diagnostic et le traitement de l'arthrite psoriasique ont considérablement changé au fil des ans. Les médecins avaient beaucoup plus de mal à maîtriser l'évolution de la maladie avant l'arrivée des agents biologiques ciblés au début des années 2000³.

Aujourd'hui, les gens peuvent reconnaître leurs propres symptômes grâce aux nombreuses ressources auxquelles ils ont accès en ligne. Également, nous comprenons mieux la maladie.

D'abord considérée comme une maladie rare et à évolution lente, l'arthrite psoriasique est maintenant vue comme une maladie hétérogène et évolutive, dont l'issue est parfois sombre⁴.

Maintenant qu'ils disposent d'options de traitement ciblé, la plupart des patients sont mieux outillés pour maîtriser leur maladie et améliorer leur qualité de vie.

Malgré ces avancées, il reste encore beaucoup à faire. Selon une étude récente, plus de 35 % des patients atteints de cette maladie ne sont pas aussi productifs au travail qu'ils le pourraient⁵.

Il faut absolument diagnostiquer la maladie tôt et suivre les patients de près afin de prévenir ses effets nocifs comme les déformations articulaires, qui

peuvent miner leur qualité de vie⁶. N'oublions pas non plus la stigmatisation qui continue d'entourer cette affection.

DES MEILLEURS RÉSULTATS PORTEURS D'ESPOIR

Ian voit maintenant un rhumatologue et un dermatologue qui travaillent en concertation au sein de son équipe de soins. Il illustre parfaitement le retentissement que peut avoir un bon traitement. Il peut désormais s'adonner à la photographie, suivre des cours d'aquaforme deux fois par semaine avec sa femme et laisser libre cours à sa passion pour l'art culinaire en cuisinant pour sa famille et ses amis.

« Je suggère fortement à ceux qui sont dans la même situation que moi d'être proactifs – faites vos devoirs, trouvez une équipe de soins qui prendra acte de vos besoins et persévérez jusqu'à ce que vous trouviez quelque chose qui fonctionne », a conseillé Ian.

L'ENGAGEMENT DE LILLY ENVERS LA RECHERCHE SUR LES MALADIES AUTO-IMMUNES

Eli Lilly Canada est fière de s'investir dans le traitement des maladies auto-immunes, dont l'arthrite psoriasique. Lilly s'emploie depuis plus de 140 ans à offrir de nouveaux médicaments aux personnes malades pour leur permettre de reprendre possession de leur vie.

« Les patients canadiens ont subi de grandes lacunes en matière de traitement et de soins. C'est pourquoi nous sommes fiers de l'occasion qui nous est donnée d'apporter une contribution majeure en immunologie », a déclaré Boris Janos, scientifique principal de la recherche clinique chez Lilly Canada.

« Lilly s'est engagée à créer des médicaments immunologiques innovateurs, capables d'atténuer les symptômes et d'améliorer la qualité de vie des patients », a-t-il ajouté.

RÉFÉRENCES

¹ Arthritis Society. What is psoriatic arthritis? Accessible à l'adresse : <https://www.arthritis.ca/about-arthritis/arthritis-types-la-zl/types/psoriatic-arthritis>. Consulté le 18 avril 2018.

² Papp K, Valenzuela F, Poulin Y, Bernstein G et Wasel N. Epidemiology of moderate-to-severe plaque psoriasis in a Canadian surveyed population. J Cutan Med Surg. 2010;14(4):167-74.

³ Mease P. A short history of biological therapy for psoriatic arthritis. Clin Exp Rheumatol. 2015;33(5 Suppl. 93):S104-8.

⁴ Decision Resource Group. Highlights of Psoriatic Arthritis Studies at the 2016 American College of Rheumatology Annual Meeting. Accessible à l'adresse : <https://decisionresourcesgroup.com/drg-blog/highlights-psoriatic-arthritis-studies-2016-american-college-rheumatology-annual-meeting/>. Consulté le 30 avril 2018.

⁵ Kennedy M, Papneja A, Thavaneswaran A, Chandran V et Gladman DD. Prevalence and predictors of reduced work productivity in patients with psoriatic arthritis. Clin Exp Rheumatol. 2014;32(3):342-8.

⁶ Gladman DD et Ritchlin, C. Patient Education: Psoriatic arthritis (Beyond the Basics). UpToDate website. Accessible à l'adresse : <https://www.uptodate.com/contents/psoriatic-arthritis-beyond-the-basics>. Consulté le 7 mai 2018.

⁷ Gladman DD. Clinical Features and Diagnostic Considerations in Psoriatic Arthritis. Rheum Dis Clin North Am. 2015;41(4):569-79.

⁸ Eder L, Law T, Chandran V, et al. Association between environmental factors and onset of psoriatic arthritis in patients with psoriasis. Arthritis Care Res (Hoboken). 2011;63(8):1091-7.

À PROPOS DE L'ARTHRITE PSORIASIQUE

- L'arthrite psoriasique est une forme d'arthrite chronique caractérisée par une douleur, de l'enflure et une raideur articulaires¹. Si cette maladie n'est pas traitée, elle peut détériorer les articulations et les tissus de façon permanente, d'où une perte de capacité physique fonctionnelle et une altération de la qualité de vie⁶.
- Comme son nom l'indique, l'arthrite psoriasique s'accompagne de psoriasis, une maladie de la peau qui se manifeste par d'épaisses plaques rouges où des cellules cutanées mortes s'accumulent au point de former un dépôt d'un blanc argenté. Ces plaques sont souvent douloureuses ou prurigineuses¹.
- La plupart des patients atteints de l'arthrite psoriasique constatent aussi des changements au niveau des ongles. D'ordinaire, ils prennent l'aspect d'un dé à coudre ou se détachent du lit unguéal⁷.
- La cause de l'arthrite psoriasique reste à confirmer. Néanmoins, des facteurs génétiques et environnementaux (tels qu'une exposition à certaines infections ou des blessures physiques infligées aux articulations), ainsi que des différences interindividuelles observées dans le système immunitaire constitueraient des facteurs de risque de cette maladie⁸.

Où trouver des groupes de soutien aux patients et des renseignements sur l'arthrite psoriasique :

Alliance canadienne des arthritiques
(www.arthritispatient.ca)

Arthritis Consumer Experts
(www.jointhealth.org/index.cfm?locale=fr-CA)

Association canadienne de spondylarthrite (www.spondylitis.ca/fr/homepage-fr/)

Association canadienne des patients atteints de psoriasis
(www.canadianpsoriasis.ca/index.php/fr/)

Société de l'arthrite
(www.arthrite.ca)

Réseau canadien du psoriasis
(www.canadianpsoriasisnetwork.com/fr/)

Présenté par **Lilly** Canada

III TRIBUNAUX

La justice rétrograde de Donald Trump

L

GUY
TAILLEFER

es deux décisions rendues mardi par la Cour suprême étalent l'efficacité avec laquelle Donald Trump est en train d'armer les tribunaux à des fins ultraconservatrices. La première a validé le très controversé décret présidentiel anti-immigration, mettant fin à une bataille épique dans l'opinion publique et devant la justice autour de l'ordre donné par M. Trump dans les tout premiers jours de son entrée en fonction de fermer les frontières américaines aux citoyens de plusieurs pays musulmans au nom d'impératifs de sécurité nationale.

« Un observateur raisonnable conclurait que le décret était motivé par un préjugé antimusulman », a écrit non sans dérision la juge Sonia Sotomayer dans son opinion minoritaire. En effet. Avec sa promesse de construire un « mur » sur la frontière mexicaine pour bloquer la route aux clandestins, M. Trump avait fait de l'interdiction de l'accès des musulmans au territoire américain un engagement central de sa campagne électorale. Il était même allé jusqu'à relayer sur Twitter les vidéos islamophobes d'une dirigeante d'une organisation néofasciste de Grande-Bretagne.

Pour autant, l'évidence que l'homme défend des positions fondamentalement xénophobes aura échappé à la majorité des juges de la Cour suprême. Le président n'a fait qu'« user de façon légitime de ses prérogatives » et l'État « a mis en avant une justification suffisante en matière de sécurité nationale », a conclu la haute cour dans son arrêt rédigé par le juge en chef John Roberts. Avec le résultat que le décret, qui aura fait l'objet de trois moutures et de multiples contestations devant les tribunaux de plusieurs États, a été approuvé par une majorité de cinq contre quatre grâce à l'appui du juge Neil Gorsuch, nommé l'année dernière par M. Trump.

La deuxième décision touche aux droits reproductifs des femmes. Par la même petite majorité, la Cour suprême a jugé inconstitutionnelle une loi californienne qui exigeait des centaines de centres anti-IVG ayant pignon sur rue dans cet État qu'ils informent les femmes enceintes qui se présentaient chez eux de leur droit de se faire avorter si elles le souhaitent. Autant de « centres de crise de la grossesse » gérés par des organisations de la droite chrétienne dont les autorités californiennes considéraient à juste titre qu'il s'agissait moins de cliniques — car tel était la façade derrière laquelle ils se présentaient — que tous simplement de lieux de missionnariat antiavortement.

En fait, ces deux décisions ne constituent que les illustrations les plus médiatisées du travail de sape auquel se livre ce président contre l'État de droit en général et en matière de justice en particulier. Arrivé au pouvoir depuis un peu plus d'un an, Donald Trump a déjà nommé 21 des 167 juges qui président les cours d'appel fédérales (ce qu'on appelle aux États-Unis les « circuits courts ») et compte pourvoir au moins 20 postes additionnels d'ici la fin de l'année, selon un bilan effectué par le quotidien *The Guardian*. La tendance est la même dans les tribunaux inférieurs que sont les cours de district. En promoteur de valeurs autrement plus progressistes, Barack Obama est loin d'avoir pu, sous sa présidence, exercer pareille influence sur les tribunaux, vu la résistance que lui opposait le Congrès à majorité républicaine.

Dominé par des hommes blancs, dont plusieurs ont moins de cinquante ans, l'arrivée de nouveaux magistrats présente une pensée particulièrement étroite et peu diversifiée. Selon l'organisation progressiste Lambda Legal, un bon tiers des candidats défendent des positions anti-LGBT. M. Trump serait ainsi en voie de devenir le premier président républicain en près de 90 ans à nommer moins de femmes et de membres des minorités à des postes de juge que son prédécesseur.

Il ne s'en repent point. Car ces nominations réactionnaires lui garantissent l'appui, essentiel, de la droite américaine pure et dure, comme les tribunaux sont le nerf de la guerre pour les évangéliques et les ultraconservateurs — un électorat très mobilisé — dans leur guerre contre tout ce qui ressemble de près ou de loin à une position de gauche. Pour M. Trump, homme sans foi ni loi, le calcul est simple et le profit est instantané.

III PAUL GÉRIN-LAJOIE

Un legs inestimable

Q

u'on se rassure : l'existence même du réseau d'éducation tel qu'on le connaît est un obstacle à la mémoire qui flanche. On ne pourra pas oublier Paul Gérin-Lajoie tant l'école du Québec porte partout sa griffe. Murs des « polyvalentes », structures des commissions scolaires, principe de gratuité, tout cela signé à l'encre indélébile par le premier ministre de l'Éducation.

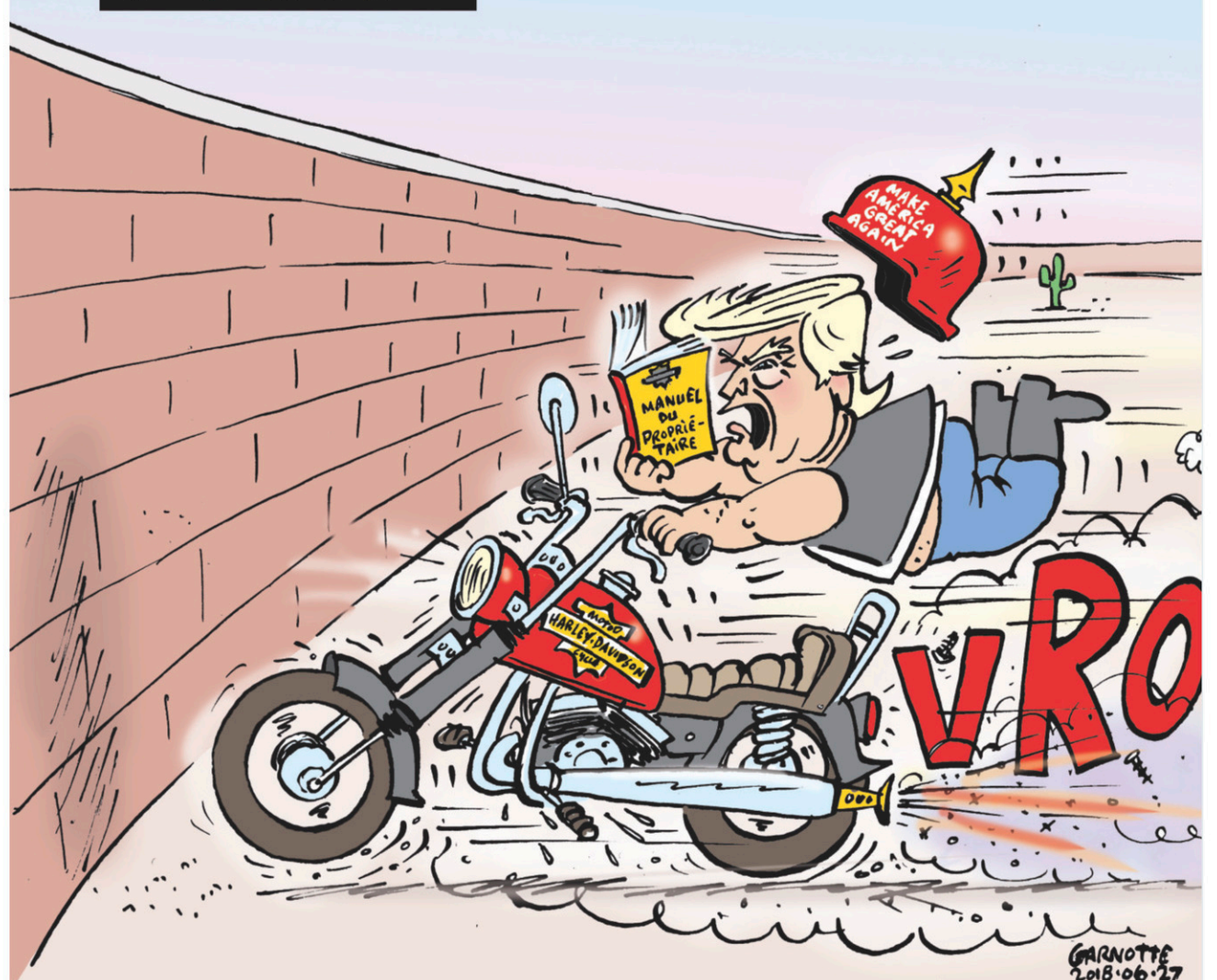
Mais ne nous rappelons pas que les structures, car la pierre témoigne très mal de la passion d'un homme. Jusque dans ses dernières apparitions publiques — toujours sollicité qu'il était pour la finesse de son esprit et la verve de ses discours —, il ne fit jamais l'économie d'un plaidoyer vibrant pour l'importance d'un apprentissage dès le plus jeune âge. « Ma passion pour assurer à tous le droit d'apprendre ne s'essouffle pas », disait-il en 2015 devant un parterre venu l'entendre causer de coopération internationale, un autre de ses combats engagés.

On a souligné depuis lundi l'héritage grandiose laissé par cet authentique serviteur de l'État, père de la première réforme de l'éducation. M. Gérin-Lajoie a inscrit dans la loi le principe d'éducation accessible à tous, partout et en tout temps. « Ce n'est pas tout de dire que l'école n'impose pas de droits de scolarité, encore faut-il qu'il y ait une école ! » disait-il en 1963 à *Droit de cité*. Ce fut le dénominateur commun de son action à l'Agence canadienne de développement international (ACDI), puis le moteur de création de la Fondation P.G.L., qui promeut toujours l'alphabetisation et la formation professionnelle et technique des jeunes dans les pays en voie de développement.

Dans tout son cheminement, PGL fut un enthousiaste, un « colérique du cœur », comme il le disait parlant de lui. Il fallait certes de la fougue, un corollaire de la passion, pour mettre au monde un réseau d'éducation sous le règne de Jean Lesage. Le journal des débats de l'Assemblée nationale du début des années 1960 a conservé trace d'une certaine capacité d'indignation sous son nom, ce dont il fallait être bien doté pour faire face alors à un clergé courroucé.

PGL a été catalyseur de réformes, doctrines et autres structures pérennes. Ceux qui ont côtoyé ce spécialiste des longs discours enflammés savent qu'il fut, de tout temps, le plus ardent des défenseurs de l'école publique, pour laquelle il n'a jamais baissé les bras. Voilà non seulement un legs inestimable, mais un enseignement qui devrait faire école.

LE MUR DE TRUMP...



LIBRE OPINION

Les camps de Trump ne sont pas ceux d'Auschwitz

JOHANNE VILLENEUVE
PROFESSEURE EN ÉTUDES
LITTÉRAIRES À L'UQAM

Défendant sa politique migratoire, Donald Trump a récemment eu l'odieux de séparer les enfants de leurs parents à la frontière avec le Mexique. Depuis lors, les médias et les réseaux sociaux se sont emballés, non sans raison. La diffusion d'images montrant des enfants en cage, de très jeunes enfants, paniqués, qui appellent leur mère en pleurant, une procession marchant sous l'œil de gardiens armés, tout cela est, à bien des égards, intolérable. Des images de camps et de séparations déchirantes ne manquent pas d'éveiller nos sensibilités et nos consciences; elles ont vite fait d'évoquer d'autres images intolérables, tirées d'autres événements.

Mais voilà donc que certains, sur Facebook ou ailleurs, font maintenant un parallèle entre Trump et Hitler, entre les images des enfants migrants et celles des camps nazis. Voilà que circule, par exemple, la photographie aérienne du camp d'Auschwitz-Birkenau en 1944, juxtaposée à celle des camps érigés pour les migrants par Donald Trump. Il en est d'autres encore qui font un lien entre la « petite fille en rouge » du film *Schindler's List* et une petite migrante habillée de rouge

(dont on apprend deux jours plus tard qu'elle n'a pas été séparée de sa mère). L'image est forte? Le parallèle est spectaculaire? Le pathos tient donc lieu de vérité et l'indignation de morale. L'image semble trop forte pour qu'on y renonce. Telle est la logique de cet emballement.

La dernière image-choc

Or, si l'opposition à la politique américaine mérite d'être soutenue, gardons-nous de confondre ce qui se passe en ce moment chez nos voisins du Sud avec ce qui est arrivé à Auschwitz sous le régime nazi. S'il y a lieu de s'opposer à la politique de Trump, y associer les opérations de « sélection » menées par les SS sur la rampe d'Auschwitz dépasse l'entendement. Est-il besoin de rappeler ce que fut Auschwitz? Si certains hommes bien portants furent séparés de leurs familles en arrivant à Auschwitz, dans la plupart des cas, on n'y séparait pas l'enfant juif de ses parents. En moins de vingt-quatre heures après son arrivée, l'enfant avait été déshabillé, malmené, parfois battu, conduit à la chambre à gaz avec sa famille et réduit en cendres dans les fours crématoires. Dans une seule chambre à Auschwitz, en 1944, on gazait jusqu'à 3000 personnes. Les enfants mourraient souvent les premiers, écrasés par la masse des adultes. Après les

avoir tirés de la chambre à gaz et avant de les brûler, on prélevait la chevelure des filles pour en faire du fil industriel ou des chaussettes destinées aux équipages des sous-marins. S'il y eut un « camp des familles » à Auschwitz, celui-ci fut liquidé avant la fin de la guerre. Quant aux autres enfants, dont très peu survécurent, les SS s'en servaient, soit pour satisfaire leurs plaisirs, soit comme esclaves dans les usines du camp. D'autres encore servirent aux expérimentations dites « scientifiques » des nazis. Les enfants tziganes y furent également liquidés.

La distinction entre « camps de concentration » et « camps d'extermination » mérite donc d'être rappelée. Emmenés de force à Auschwitz, les enfants y étaient attendus pour être réduits en cendres le plus rapidement possible. Il n'y avait pas d'autre visée que celle-là.

Gardons-nous de publier sur Facebook la dernière image-choc qui nous brûle les doigts. À ceux qui seraient tentés de le faire, je suggère plutôt de lire sur ce que fut réellement Auschwitz pour les enfants qui y périrent. Des historiens et des témoins en ont rappelé le sort avec précision, à commencer par les hommes des Sonderkommandos d'Auschwitz-Birkenau qui les ont vus se consumer de près.

LETTRES

Un ami du Québec reçoit le grand prix littéraire africain

Essayiste et poète, éditeur et créateur de la Maison africaine de la poésie et président des Biennales de poésie de Dakar, Amadou Lamine Sall est aussi un défenseur des droits de la personne et un ami du Québec. Il recevra le 29 juin prochain le plus important prix littéraire africain.

Lamine Sall a siégé au CA de l'Association internationale des études québécoises, participé à plusieurs reprises au Festival international de poésie de Trois-Rivières, publié aux Éditions des Forges, coédité avec des éditeurs d'ici, exposé et débattu dans nos amphithéâtres universitaires. Il a aussi reçu à Dakar de très nombreux écrivains québécois et remis, en 1998, le grand prix international de poésie de langue française Léopold-Sédar-Senghor à Paul-Marie Lapointe.

Créé en 1988 par Mohamed Bennaïssa, ancien ministre de la Cul-

ture du Maroc, dans le cadre du Forum de la ville d'Assilah, le prix Tchicaya U Tam si porte le nom d'un maître de la littérature africaine, comparable peut-être à notre Gaston Miron. Son jury est de très haut niveau. Il comptait, cette année, une collection de grands noms du Cap-Vert, du Brésil, du Sénégal, du Maroc et du Portugal.

Ses lauréats, d'Édouard Maunick de l'île Maurice (1989) à Josué Guébo de la Côte d'Ivoire (2014), constituent un palmarès prestigieux de la littérature africaine de langue française. Ce palmarès sera superbement enrichi par le lauréat 2019, le fils spirituel de Senghor, dont les œuvres sont traduites en plusieurs langues [...].

Amadou Lamine Sall est un fier Sénégalais et un francophone convaincu. Il est, à la fois, une autorité littéraire et une autorité morale dans son pays et sur le continent africain. Ce prix nous donne l'occasion de le remercier d'avoir fait le grand voyage culturel et intellectuel qui l'a conduit jusqu'à nous, de le remercier d'avoir in-

clus le Québec dans son affection. Jean-Louis Roy, p.-d.g. Bibliothèque et Archives nationales du Québec Le 26 juin 2018

Mon pays, ce n'est pas un pays. Point.

Depuis 1995, au lendemain de la fête dite « nationale », je précise, celle du 24 juin, je suis déprimée. Et pour cause, car mon sentiment d'appartenir à un pays a disparu. Je me sens apatriote. Le 1^{er} juillet prochain, dans ce pays confédéré du Canada qui m'a volé mon hymne national et l'a traduit en anglais, à l'ouest et à l'est de ma « province », on va fêter la « fête du Canada ».

Ici, ce jour-là, on va déménager. Vigneault, je n'y crois plus. Vigneault, il me reste deux pays à oublier. Mais j'aimerais tout de même demander aux Québécois de s'assumer et de rebaptiser cet événement du 24 juin, en lui donnant le nom de « fête provinciale ». Cessez d'être assis entre deux chaises. Geneviève Chartrand Montréal, le 25 juin 2018

L'ancien ministre de l'Éducation Paul Gérin-Lajoie, en 2007
PEDRO RUIZ LE DEVOIR

III PAUL GÉRIN-LAJOIE, 1920-2018

Un maître parmi les maîtres

PIERRE BOUCHER
EX-SOUS-MINISTRE DANS LA FONCTION
PUBLIQUE DU QUÉBEC ET EX-PRÉSIDENT
ET DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA
COMMISSION DE LA CAPITALE
NATIONALE DU QUÉBEC

Pour une majorité de Québécois et de Québécoises, le décès de Paul Gérin-Lajoie ne sera rien de plus qu'un fait divers. Fera-t-on le lien entre le nom d'écoles polyvalentes, d'une dictée et d'une doctrine avec celui du disparu, qu'on ignorera généralement l'œuvre exceptionnelle d'un géant de notre histoire nationale. Ce n'est pas sans raison que les médias et le monde politique rendent un hommage hors du commun à un quasi-centenaire dont la contribution exceptionnelle a orienté la marche du Québec.

Je suis un rare survivant de cette période d'effervescence qui a donné lieu, comme une des principales manifestations de la révolution dite tranquille, à la plus importante mobilisation collective à la faveur de l'éducation (la Commission royale d'enquête sur l'éducation, appelée commission Parent), à la prise en charge de l'éducation par l'autorité politique (en relève à l'Église catholique et au clergé), à la création du ministère de l'Éducation (contre des résistances multiples, notamment celles des évêques habitués à la mainmise sur le système), à la démocratisation d'un régime scolaire si arriéré qu'il plaçait le Québec à la traîne canadienne quant au niveau de scolarisation et de diplomation de sa population.

D'autres proches collaborateurs de PGL, plus âgés que moi, pourraient apporter un éclairage assuré à la connaissance de l'homme qui vient de nous quitter. Je pense aux Yves Martin, Jean Paré, Roch Bolduc qui l'ont cõ-

toyé de près dans l'équipe du ministre de la Jeunesse et de l'Instruction publique, puis au ministère de l'Éducation. Sans compter le grand Guy Rocher, dont l'influence sur Gérin-Lajoie fut aussi grande que celle qu'il exerçait au sein de la commission Parent. Aux yeux du fonctionnaire de la jeune vingtaine que j'étais en 1964, dans les mois qui ont suivi la création du ministère de l'Éducation (mai 1964), œuvrer dans les parages de Gérin-Lajoie constituait un privilège incommensurable. Cet homme s'imposait par sa stature intellectuelle, sa connaissance du système d'éducation, son remarquable esprit de synthèse, ainsi que par une détermination et un pouvoir de conviction à la hauteur des valeurs qui l'habitaient. J'aurais voulu qu'il reste ministre de l'Éducation à vie afin que la réforme engagée ne soit ni ralentie ni compromise.

L'idée d'un homme d'État

Il incarnait au regard des jeunes de ma génération l'idée qu'on se fait d'un homme d'État, celle d'un politique qui, en raison de la transcendance de son apport, laissera sa marque parmi les siens et lui vaudra une page d'histoire. Aussi, seul en sa présence, je me sentais petit et toujours étonné qu'il porte intérêt à mes opinions et qu'il me charge de la préparation de ses notes d'allocution, alors que nous volions ou roulions vers les régions en vue de convaincre de larges publics aux vertus d'une réforme dérangeante et de marteler, par souci de se bien faire comprendre, que « qui s'instruit s'enrichit ». Je ne l'aurai fréquenté que pendant deux trop brèves années, mais ce fut assez long pour que l'homme me marque à jamais. Après quarante années de carrière dans la

fonction publique du Québec, je n'ai jamais cessé de penser qu'il fut le plus inspirant et le plus déterminant parmi la trentaine de ministres que j'ai côtoyés. Seul Jean-Paul L'Allier s'est inscrit au même diapason.

Alors, quoi retenir de PGL ? Il fut un maître parmi les maîtres. Je dis « un maître » car il était, dans son entourage, celui dont la tête dépasse et dont l'esprit s'impose par sa pertinence, sa hauteur et sa compétence. Nous étions nombreux à l'estimer irremplaçable et, conséquemment, à pleurer la défaite du Parti libéral et la fin du règne de Gérin-Lajoie en 1966. « Parmi les maîtres », doit-on ajouter, car PGL savait pertinemment que l'éducation d'un peuple repose essentiellement sur la présence et le rôle exclusif des maîtres, quels que soient la dimension et le sens de la réforme du système.

Or, pour faire face aux besoins nouveaux suscités par la réforme de l'enseignement élémentaire et secondaire, le Québec manquait cruellement de maîtres. D'où l'urgence de former de nouveaux instituteurs, en qualité autant qu'en nombre, pour accueillir et préparer à la vie les nouvelles cohortes d'élèves, désormais obligés de fréquenter l'école jusqu'à seize ans. Pour lui, les maîtres étaient la clé de voûte de la réforme qu'il conduisait.

PGL avait une formation de juriste. Il était spécialisé en droit constitutionnel et il avait emprunté la voie de la politique plutôt que celle de l'enseignement. Mais l'éducation lui tenait tellement à cœur qu'il se fit le maître d'une gigantesque réforme dont on ne mesurera jamais l'impact qu'elle eut sur la jeunesse pour qui l'école devenait accessible et gratuite, sur la société québécoise d'aujourd'hui et sur le destin du Québec. Adieu, Maître !

Les étranges

FRANCINE PELLETIER



L'immigration est un sujet vieux comme le monde. Depuis la nuit des temps, le flot humain en quête d'une vie meilleure bat la mesure de l'évolution de l'espèce. Et pourtant, des deux côtés de l'Atlantique, l'immigration est de plus en plus perçue comme une menace.

En 2016, Donald Trump s'est fait élire en promettant de bâtir un mur entre le Mexique et les États-Unis. Aujourd'hui, il titille son électorat en vue des élections de mi-mandat en mettant de nouveaux immigrants, et jusqu'aux enfants, derrière les barreaux. En Europe, l'animosité grandissante vis-à-vis de l'immigration a nourri la flamme du Brexit en Angleterre, en plus de donner des munitions aux partis de droite en Hongrie, en Autriche et en Italie.

Ici, au Québec, un dernier sondage révèle que près de la moitié de la population voit l'immigration comme un « grand » ou un « très grand risque », sans parler des mouvements de tendance d'extrême droite, comme la Fédération québécoise de souche, Atalante et La Meute qui en font un cheval de bataille. Le doigt au vent, la Coalition avenir Québec promet, elle, de réduire l'immigration, en plus de soumettre les nouveaux arrivants à un « test de valeurs québécoises ».

Pourtant, malgré les histoires tragiques relayées par les médias et les discours enflammés de politiciens cherchant à se faire élire, rien n'indique une véritable crise migratoire. Selon un dirigeant de l'Organisation internationale pour les migrants, William Lacy Swing, « la très grande majorité de l'immigration se déroule de façon normale, sécuritaire et ordonnée ».

Oui, au moment d'écrire ces lignes, un autre navire rempli de migrants erre toujours en Méditerranée après avoir été refoulé par l'Italie. Et, oui, des migrants d'Amérique centrale détenus au Texas sont toujours sans nouvelles de leurs enfants. Ces histoires crève-cœur, comme celle des réfugiés reconduits sans eau ni nourriture dans le désert par les autorités algériennes, indiquent bien davantage une « crise politique », précise M. Lacy Swing, qu'un problème migratoire hors norme.

En fait, un rapport de l'OCDE publié la semaine dernière démontre un flux migratoire en baisse. Aux États-Unis, le nombre n'est plus que le tiers de ce qu'il était sous Ronald Reagan, Bill Clinton ou George W. Bush. En Europe, le nombre de migrants, qui atteignait 100 000 ou plus par mois en 2015, se chiffre aujourd'hui entre 4000 et 10 000 par mois, soit sensiblement le même taux qu'il y a dix ans. « Une situation toujours potentiellement mortelle », écrit Doug Saunders de *Globe and Mail*, mais qui met en cause bien davantage les politiques européennes qu'une crise comme telle. »

Il y a donc la réalité migratoire, d'une part, et la perception presque toujours tordue de cette réalité, de l'autre. Partout, d'abord, on surestime la présence des immigrants, allant souvent jusqu'à les considérer comme deux fois plus nombreux qu'ils le sont vraiment. À l'instar de Donald Trump, qui aime dépeindre les nouveaux arrivants comme des violeurs et des trafiquants de drogue, beaucoup redoutent aussi une hausse de la criminalité associée à l'immigration. Pourtant, c'est précisément le contraire. Aux États-Unis, les immigrants, y compris illégaux, ont un taux d'incarcération trois fois moins élevé que les citoyens de souche. En Allemagne, malgré l'arrivée d'un million de migrants depuis 2015, la criminalité est à son plus bas depuis les années 1980.

Au Québec, qui partage avec le Canada une vision généralement plus positive de l'immigration, c'est moins le vol à l'étalement que le vol de la langue qui est redouté. On a surtout peur du désintérêt des immigrants vis-à-vis de la culture québécoise. Pourtant, ici aussi, les faits contredisent souvent la perception qu'on en a. S'il est vrai que 20 % des nouveaux arrivants parlent peu ou pas français, la très grande majorité d'entre eux sont hautement « francisables » puisqu'il s'agit de ressortissants dont la langue maternelle (espagnol, arabe, italien, créole...) converge facilement avec le français.

Comme pour les réfugiés en mer ou à la frontière du Texas, le problème ici est plus politique. L'abandon des centres d'orientation et de formation des immigrants par le gouvernement Bouchard en 2000, déficit zéro oblige, et l'administration parfaitement chaotique, selon la vérificatrice générale, de l'actuel programme de francisation sont responsables d'une bonne partie des ratés. Il faut revoir la façon de faire au plus vite, mais sans oublier que les immigrants donnent « plus en impôts et en cotisations sociales qu'ils ne reçoivent en prestations ».

Sans oublier, en d'autres mots, la richesse démographique, économique et culturelle que représentent ceux qu'on a trop longtemps appelés « les étranges ».

Paul Gérin-Lajoie, un démocrate jusqu'à la fin

JOSÉE BOUCHARD
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE L'ORDRE
DE L'EXCELLENCE EN ÉDUCATION ET
EX-PRÉSIDENTE DE LA FÉDÉRATION DES
COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC

Comme des centaines de milliers d'élèves qui ont commencé l'école en 1964, sous la gouverne d'un tout nouveau ministre de l'Instruction publique et d'un ministre visionnaire et courageux, je suis une enfant de Paul Gérin-Lajoie. Du haut de mes 6 ans, j'ignorais la chance que j'avais d'entrer dans une ère nouvelle, celle de la démocratisation de l'éducation au Québec.

Avoir accès à l'instruction partout en province, garçons et filles, pauvres et riches constituait, désormais, l'espace dans lequel les futures générations

s'épanouiraient et créeraient le Québec moderne. Je fais partie de ces acteurs et témoins privilégiés qui ne pourront jamais être assez reconnaissants envers l'homme, tant son œuvre eut de l'impact dans nos vies. Dans la mienne, il a permis à mes parents comme à bien d'autres, par sa réforme, de s'impliquer à l'école. Une ouverture inconcevable auparavant. Fille issue d'une famille de la classe moyenne, son œuvre m'a permis, comme à des milliers d'autres, de développer, sans limites, mon potentiel. Et cela n'est qu'une partie du sens qu'il a voulu donner à la démocratisation de l'éducation. En effet, à titre de présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec, de 2009 à 2017, nous avons tissé, ensemble, un lien exceptionnel et nos discussions ont beau-

coup porté sur cet enjeu auquel il avait tellement réfléchi. Pour lui, il était fondamental que la gouvernance de l'éducation publique, sous l'égide du ministère, soit administrée par les communautés locales afin d'assurer, en toute imputabilité, des choix qui reflètent équitablement leurs besoins et leurs réalités. C'est, entre autres, pour l'importance qu'il accordait à cet engagement des communautés en éducation qu'il a défendu à nouveau, avec conviction, cette position en commission parlementaire, en 2016, alors que le modèle de gouvernance des commissions scolaires était fortement menacé par un projet de loi.

Paul Gérin-Lajoie savait observer. Tant sur la scène canadienne qu'internationale, il avait compris que sans la prise en

Son œuvre m'a permis, comme à des milliers d'autres, de développer, sans limites, mon potentiel

charge par les communautés de l'éducation, la réussite ne pouvait être garante de leur plein développement. L'actualité en témoigne toujours aujourd'hui.

Le Conseil de l'Ordre de l'excellence en éducation l'a décoré de la médaille de l'Ordre à titre de membre émérite il y a à peine deux semaines pour son apport exceptionnel au réseau de l'éducation du Québec et à son rayonnement international. Son fils François, fier compagnon de route de son père, venu recevoir la médaille, a témoigné, à nouveau, de l'engagement, de la passion et de la ténacité de PGL, comme il se plaisait à l'appeler. Jusqu'à son dernier souffle, il aura été un combattant et, surtout, un homme qui laissera en mémoire le plein sens de ce que doit être l'engagement social et politique.

III JUSTICE

Le défi de montrer un phénomène invisible

Le procès Accurso a démontré la complexité de prouver l'existence d'un stratagème destiné à laisser peu de traces

AMÉLI PINEDA
LE DEVOIR

Tony Accurso a été déclaré coupable sur toute la ligne, mais son procès, où ont défilé pour la Couronne de nombreux témoins ayant trempé dans l'un des plus importants systèmes de collusion au Québec, a montré la complexité de mener à bout ce genre de dossiers.

« C'est un verdict important parce qu'il s'agit d'un des rares procès devant jury où l'accusé est reconnu coupable de corruption », note l'ancien journaliste d'enquête André Noël, qui a également été enquêteur et rédacteur à la commission Charbonneau.

M. Accurso fait partie des trente-sept personnes arrêtées par l'Unité permanente anticorruption (UPAC) en 2013 lors de l'opération Honorer qui visait un système de collusion et corruption à Laval. Du lot, vingt-sept personnes ont plaidé coupables — dont l'ex-maire Gilles Vaillancourt —, trois sont décédées depuis et six autres ont obtenu ou bénéficié d'un arrêt des procédures, de sorte que M. Accurso a été le seul à subir un procès.

Le verdict de culpabilité prononcé lundi au procès de l'ex-entrepreneur en construction constitue une importante décision, d'autant plus qu'en matière de corruption et de collusion la preuve matérielle est souvent inexistante, rappelle la professeure à la Faculté de droit de l'Université de Montréal Martine Valois.

« La difficulté, c'est que la preuve doit être démontrée hors de tout doute raisonnable, et la corruption, en général, elle ne laisse pas beaucoup de traces », indique M^{me} Valois.

Trouver des complices

La preuve dans ce type de dossier va donc reposer sur les témoignages d'individus qui ont eux-mêmes participé aux stratagèmes illégaux. Collecteur de fonds de l'ex-maire Vaillancourt et entrepreneurs de firmes concurrentes ont dévoilé les façons d'opérer.

« Pour comprendre le fonctionnement d'un tel système, il faut pouvoir compter sur des gens qui étaient proches des crimes commis », souligne M. Noël.

La « victoire » du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) est surtout d'avoir réussi à présenter des témoins crédibles malgré leur implication dans le système de partage de contrats sur le territoire lavallois, estime M^{me} Valois.

« M. Accurso a choisi de témoigner à son procès et il a offert une version contradictoire de celles de témoins clés. En ce sens, c'est une grande victoire du DPCP, qui a pu établir la crédibilité de ses témoins qui ont chacun of-



L'ex-entrepreneur en construction Tony Accurso a été reconnu coupable lundi d'avoir participé au système de corruption et de collusion.
JACQUES NADEAU
LE DEVOIR

fert des versions concordantes », mentionne M^{me} Valois.

D'ailleurs, l'avocat de M. Accurso, M^e Marc Labelle, avait misé sur la fiabilité des témoins clés de la poursuite lors de ses plaidoiries finales. Il avait insisté sur l'immunité dont certains ont bénéficié en échange de leur déclaration sous serment.

« À défaut d'avoir une preuve directe, les procureurs vont se tourner vers un complice. On le voit dans des causes de gangstérisme ou de trafic de stupéfiants. Les témoins délateurs ne sont

pas quelque chose de propre aux dossiers de corruption », rappelle l'avocat criminaliste Walid Hijazi.

Le procureur du DPCP, M^e Richard Rougeau, avait souligné le travail des douze jurés qui devaient se baser essentiellement sur des déclarations, toutes prononcées sous serment, mais qui étaient parfois contradictoires.

« La tâche était très difficile et ardue [...] Je suis toujours fasciné et rassuré par le sérieux avec lequel les jurés s'attaquent à cette tâche-là. Ils ne font pas ça avec désinvolture », avait déclaré M^e Ri-

chard Rougeau, quelques minutes après que le verdict a été prononcé.

Même si le verdict n'a pas été en faveur du témoignage livré par son client, M^e Labelle a reconnu que le jury a été bien dirigé. « Après sept jours de délibérations, c'est certain que c'est un dossier où la défense a été considérée. Manifestement, ça a été un travail d'analyse très long qui a été effectué et c'est certain qu'il y a une évaluation qui s'est faite contre nous », avait commenté M^e Labelle.

L'affaire Applebaum

Le dossier de M. Accurso n'est toutefois pas unique.

En janvier 2017, l'ex-maire de Montréal par intérim Michael Applebaum a été déclaré coupable de huit des quatorze chefs d'accusation qui pesaient contre lui, dont fraude envers le gouvernement, abus de confiance et complot. Son procès s'était toutefois déroulé devant un juge seul. Tout comme dans le procès de M. Accurso, c'est la crédibilité des témoins qui était au cœur de l'affaire.

Rappelons que la juge Louise Provost avait prêté foi aux témoins de la Couronne, dont Hugo Tremblay, ancien directeur de cabinet de M. Applebaum, qui avait lui aussi trempé dans des activités de corruption.

La condamnation de M. Accurso permet aux Lavallois de fermer un « triste » chapitre de leur histoire, selon le maire de Laval, Marc Demers.

« C'était une décision importante et attendue. Les Lavallois et l'administration municipale ont été les victimes de ce système qui a eu des conséquences sur la réputation de la ville », a rappelé M. Demers.

Selon Florent Michelot, chargé de cours en politique municipale à l'Université du Québec à Montréal, au-delà des condamnations d'accusés, la lutte contre la corruption et la collusion doit se faire au sein des organismes publics par des mécanismes de surveillance et de prévention.

« Au-delà de la satisfaction que peut procurer un verdict de culpabilité pour la population, il ne faut pas oublier qu'il n'y a pas de solution miracle et qu'il faut continuer à travailler pour rendre les processus décisionnels transparents », fait-il valoir.

Rappelons que M. Accurso est attendu jeudi au palais de justice de Laval pour les observations sur sa peine. L'accusé de 66 ans, qui faisait face à cinq chefs d'accusation, pourrait être condamné à une peine d'emprisonnement allant jusqu'à dix ans pour fraude. La peine maximale pour tous les autres chefs d'accusation est de cinq ans.

EN BREF



KRISTEN WYATT ASSOCIATED PRESS

Cannabis : Ottawa dira oui à la culture commerciale extérieure

OTTAWA — La culture extérieure commerciale du cannabis sera permise au Canada lorsque la substance sera légale, a-t-on confirmé mardi au bureau de la ministre fédérale de la Santé, Ginette Petitpas Taylor. Le gouvernement se range donc aux arguments majoritaires entendus pendant la consultation menée en vue de l'élaboration de son cadre réglementaire sur la légalisation de la substance. « Notre décision de permettre la culture à l'extérieur du cannabis contribuera à mettre en place une industrie légale diversifiée et concurrentielle, avec l'objectif de contrer le marché illégal », a écrit l'attaché de presse de la ministre, Thierry Bélair. Pendant les consultations, les détracteurs de la culture commerciale extérieure avaient soulevé des préoccupations sur l'impact que cela pourrait avoir sur les cultures agricoles adjacentes.

La Presse canadienne

La Ville de Toronto demande une aide urgente pour l'accueil des réfugiés

TORONTO — Le maire de Toronto soutient que, sans une aide accrue des gouvernements fédéral et provincial, la métropole ne pourra accueillir davantage de demandeurs d'asile dans son réseau actuel de refuges. Dans une lettre transmise à Ottawa lundi, John Tory lance un appel à l'aide pour soutenir financièrement et physiquement la Ville. Avec maintenant 3000 demandeurs d'asile dans les refuges municipaux, les structures d'accueil ont atteint leur pleine capacité, selon lui. M. Tory rappelle que certains réfugiés sont hébergés à l'hôtel, mais que même ce programme exceptionnel est maintenant saturé. Environ 600 personnes sont aussi hébergées dans des dortoirs de collèges et 200 autres devraient bientôt les imiter. Mais cette mesure ne pourra être offerte après le 8 août, alors que les collèges se préparent pour la rentrée scolaire.

La Presse canadienne

Problèmes d'organisation à la Commission de l'immigration

OTTAWA — Un examen indépendant de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié conclut que l'agence traîne toujours de sérieux problèmes d'organisation qui ne peuvent être résolus sans un changement en profondeur dans sa structure de gestion. Le rapport indépendant, publié mardi, est le fruit d'une analyse d'un an du travail de cette agence qui gère les demandes d'asile et les appels. L'examen a été dirigé par Neil Yeates, un ancien sous-ministre de l'Immigration. Le rapport fait notamment état d'un long historique de problèmes dans la gestion des hausses marquées de demandes d'asile et d'arriérés. M. Yeates recommande notamment des changements fondamentaux dans le fonctionnement de la commission indépendante, y compris une nouvelle structure de gestion qui la placerait sous l'autorité directe du ministre de l'Immigration.

La Presse canadienne

LEDEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec), H2L 4X4 ☎ Berri-UQAM
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30
Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par courriel publicite@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3452
Par courriel avispublic@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340
Par courriel petitesannonces@ledevoir.com